



# SMORE

SYNDICAT MIXTE OEUF RIMARDE ESSONNE



ANNÉE  
**2025**

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

---

## SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF, DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE (SMORE)


2, rue de la Passerelle du Monceau - Moulin de la Porte  
45 300 ESTOUY

Tél : 02 38 34 06 25 – [secretariat@smore.fr](mailto:secretariat@smore.fr)

Directeur de la publication : Anne-Jacques de BOUVILLE

Rédacteurs : Équipe du SMORE

Crédit photo et illustrations : SMORE ; Benoît MASSA - AESN  
(Photo d'équipe en page 3) ; Nicolas TOBAK (Photo de Gastropacha  
populiflora en page 16)

Conception et impression :  artneo.  
ARTNEO CRÉATIVE



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADHÉRENTES



**Pithiverais**  
Communauté de Communes  
Un territoire qui rayonne



## ORGANISMES FINANCEURS



RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU SMORE  
SUR NOTRE SITE INTERNET ET SUR NOS RÉSEAUX



Site internet



Facebook



Instagram

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur, Madame, chers(es) Amis(es),

L'année 2025 était en grande partie tournée vers l'avenir avec l'élaboration du programme du Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité Essonne amont sur la période 2026-2030 et le lancement des études de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour nos futurs travaux 2027-2031.

Le nouveau Contrat de Territoire formalise le partenariat financier et technique avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Centre Val de Loire et le Département du Loiret pour la mise en œuvre des actions « GEMA » de notre syndicat. Ce contrat nous assure une très bonne visibilité et une assurance financière pour les 5 ans à venir. Ce sont 3,4 millions d'euros que nous engagerons sur la période 2026-2030. Le nouveau programme est ambitieux, il nous permettra de réaliser la restauration de 8,7 Km de cours d'eau, la restauration de 50 hectares de zones humides et l'effacement de huit obstacles à la continuité. Souhaitons à ce contrat une aussi belle réussite que celui que nous venons d'achever. Pour mémoire il s'est clôturé fin 2024 par une réalisation à plus de 100% de l'objectif initial.

2025, c'est également la fin de notre PAPI d'intention, appelé aujourd'hui PEP Essonne, Juine, Ecole, notre réflexion se prolongera en 2026 pour la préparation d'un PAPI complet.

Nous saluons cette année l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs qui viennent renforcer l'équipe du SMORE. Les recrutements d'un nouveau technicien de rivière et d'une alternante permettront de mieux répondre aux enjeux de prévention du risque d'inondation et de préservation des espèces et des milieux aquatiques et humides.



Notre satisfaction en 2025 a enfin été marquée par la qualité d'instruction par les services de l'Etat de nos quatre dépôts de plaintes concernant les pollutions touchant le cours de l'Œuf. Depuis quelques années cette reconnaissance permet d'appliquer le principe juridique et économique du « pollueur payeur ».

Notre site Internet et notre page Facebook sont toujours à votre disposition et mis à jour au fil des jours. Ils se renforcent cette année d'une page Instagram. Ces éléments de communication sont essentiels au fonctionnement de notre syndicat puisqu'ils contribuent à faire connaître et reconnaître notre action au quotidien par tous les acteurs du territoire.

Je ne peux conclure ce message sans remercier nos financeurs, indispensables à la réalisation de nos engagements, et remercier également tout le personnel du SMORE, actif et volontaire qui permet à notre syndicat d'être **une référence locale pour nos nombreuses actions engagées, réalisées et réussies.**

Bonne lecture

*Anne-Jacques de BONVILLE*

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU SMORE



L'équipe technique du syndicat est composée de 5 personnes à temps plein et d'une alternante

**Lucie RIAnt** - Secrétaire comptable

**Éric MENARD** - Technicien de Rivière

**Lucas CLOUSEAU** - Technicien de Rivière  
(à partir de novembre)

**Hugo VIRETTO** - Chargé de Mission Zones Humides et Prévention des Inondations

**Emmanuel CAMPLO** - Chargé de Mission Rivière

**Mila VUJICIC** - Alternante Prévention des Inondations

# GLOSSAIRE

**Bassin versant** : territoire délimité par une ligne de crête, à partir de laquelle toute l'eau s'écoule vers un même cours d'eau.

**Chalarose** : maladie cryptogamique affectant le frêne.

**DDT 45** : Direction Départementale des Territoires du Loiret.

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**DRIEAT** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports.

**Ecrêtage des crues** : action visant à diminuer le débit maximum de la rivière pendant une crue.

**Embâcle** : accumulation d'objets flottants, naturels ou non, obstruant l'écoulement dans le cours d'eau.

**ENS** : Espace Naturel Sensible.

**Espèce exotique envahissante** : espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

**Etiage** : débit minimal d'un cours d'eau.

**Etrépage** : pratique visant à décaisser et à exporter le sol superficiel et la végétation d'un milieu humide.

**GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - Compétence du SMORE issue de l'Article L211-7 du Code de l'Environnement.

**Hydrologie** : science relative au cycle de l'eau.

**Hydromorphologie** : science qui étudie la morphologie et la dynamique des cours d'eau.

**Indicateur Beauce Centrale** : indicateur calculé à partir de données de plusieurs piézomètres et permettant de suivre l'évolution de hauteur de la nappe phréatique de Beauce.

**IGN** : Institut national de l'Information Géographique et forestière.

**Lidar** : technologie permettant d'obtenir la topographie par faisceau laser (lumière).

**Lit majeur** : plaine d'inondation maximale d'un cours d'eau.

**Lit mineur** : partie du lit d'un cours d'eau utilisée en dessous du débit moyen.

**Maladie cryptogamique** : maladie causée à une plante par un champignon.

**Merlon de curage** : tas de matériaux extraits lors du curage d'un cours d'eau et déposé sur les berges.

**PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

**PEP** : Programme d'Etudes Préalables à l'élaboration d'un PAPI.

**Pâturage extensif** : méthode de pâturage caractérisée par une faible densité de chargement et d'effectifs animaux dans les pâturages à l'hectare.

**Peuplement piscicole** : ensemble des poissons peuplant un cours d'eau.

**Polluosensible** : se dit d'une espèce particulièrement sensible aux polluants.

**Recharge granulométrique** : apport de matériaux minéraux dans un cours d'eau.

**Réhabilitation** : en écologie de la restauration, processus volontaire visant à retrouver les fonctionnalités d'un écosystème en comparaison à un état de référence.

**Ripisylve** : ensemble des formations végétales situées en berge des cours d'eau.

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

**Talweg / Thalweg** : point bas naturel d'une vallée.



**SMORE**  
SYNDICAT MIXTE ŒUF RIMARDE ESSONNE

## SOMMAIRE

### LES TRAVAUX DE RESTAURATION

- PAGE 5 -

### LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

- PAGE 10 -

### ÉTUDES ET DOSSIERS

- PAGE 13 -

### SUIVI DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

- PAGE 16 -

### ANIMATION ET COMMUNICATION

- PAGE 22 -

### ACQUISITIONS FONCIÈRES

- PAGE 25 -

### PEP POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

- PAGE 26 -

### BUDGET

- PAGE 28 -

### VIE DE LA VALLÉE

- PAGE 30 -

# LES TRAVAUX DE RESTAURATION

Dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, d'importants travaux de recalibrage et de rectification des cours d'eau ont été réalisés pour l'exploitation des terrains riverains. Ces opérations ont modifié durablement l'équilibre hydrologique de la rivière, entraînant de nombreux impacts : homogénéisation du lit mineur, envasement, déconnexion du lit majeur... et conduisant à une dégradation globale de la qualité des eaux, des milieux et des peuplements piscicoles.

Les travaux de restauration visent à retrouver les fonctionnalités altérées des cours d'eau et des milieux humides associés, notamment écologiques et hydrauliques. Ces opérations d'aménagement s'inscrivent dans une perspective

globale de reconquête de la qualité des milieux aquatiques de la vallée de l'Essonne amont.

Les travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides sont programmés dans le Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité Essonne amont signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Loiret.

Engagée chaque année en début d'été, la réalisation des travaux débute généralement en septembre et se poursuit jusqu'en début d'année suivante.

Travaux de restauration de l'Œuf au Moulin de la Porte (2023) ▼



# LES TRAVAUX DE RESTAURATION

## RESTAURATION DE L'ŒUF AU PONT DE L'ÉTOILE À PITHIVIERS LE VIEIL

### Chiffres clés

Linéaire restauré



900 m

Zones humides restaurées



3 ha

Financements Montant des travaux : **37 063 € TTC**



80 % de subventions : Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Centre Val de Loire et Département du Loiret

L'Œuf autour du Pont de l'Étoile présentait une largeur très importante et un cours rectiligne hérité des travaux de recalibrage des années 1960. En conséquence, les écoulements étaient peu dynamiques, le fond envasé et les habitats peu diversifiés. Des merlons de curage bordant le lit mineur contraignaient le débordement du cours d'eau lors des crues.

Les travaux réalisés dans ce secteur étaient initialement programmés en 2022 et 2023 mais un changement de propriétaire et l'exploitation des peupleraies riveraines ont conduit à leur décalage dans le temps.

Talutage des berges permettant de resserrer le lit et de restaurer sa sinuosité ▼



Taille d'un saule en têtard ▼



▲ Vue générale du chantier de restauration de l'Œuf

Découvrez le chantier en vidéo  
sur notre site internet :

<https://www.smore.fr/videos>



## Restauration du cours d'eau

L'étude des cartes historiques montre une artificialisation ancienne de la vallée de l'Œuf dans le secteur du Pont de l'Etoile. Le tracé des méandres naturels de la rivière a disparu au gré des rectifications du cours d'eau et des remblaiements de la vallée. Ce tracé n'a ainsi pas pu être retrouvé, à l'exception d'un méandre toujours cadastré à l'amont du tronçon. Ainsi, la restauration de l'Œuf a été réalisée par reméandrage dans l'emprise du cours d'eau, au moyen du talutage des berges en déblai remblai pour resserrer le lit et restaurer sa sinuosité.

Des apports ponctuels de pierres calcaires ont complété l'aménagement pour constituer des radiers et diversifier les écoulements. En complément, la ripisylve (végétation en berge) a été restaurée avec notamment la reprise d'anciens saules en têtard.



▲ Création de radiers en pierre calcaire pour diversifier les écoulements

## Restauration des zones humides

La restauration des zones humides latérales n'était pas prévue dans le projet initial en raison des peupleraies occupant le lit majeur. Cette opération a pu être ajoutée en phase chantier suite à l'exploitation des peupliers par le nouveau propriétaire.

**Préserver la biodiversité tout en favorisant la prévention des inondations.**

La connexion hydraulique entre le cours d'eau et le lit majeur a été rétablie par l'arasement du merlon de curage qui formait une digue en terre le long des berges. La rivière peut ainsi déborder dans ce secteur lors des crues, ce qui favorise la prévention des inondations sur les agglomérations de Pithiviers et Dadonville.

Le bois mort laissé au sol après l'exploitation forestière a également été géré, ce qui favorise le développement d'une végétation typique des zones humides.



L'arasement du merlon de curage favorise le débordement du cours d'eau dans les zones humides lors des crues ►

# LES TRAVAUX DE RESTAURATION

## RESTAURATION DE L'ŒUF À L'ÉTANG COMMUNAL DE PITHIVIERS LE VIEIL

L'Œuf au droit de l'étang communal de Pithiviers le Vieil était affecté par les travaux de recalibrage et de rectification du lit mineur, ainsi que par l'occupation des sols dans le lit majeur (peupleraies, étang).

La largeur excessive du cours d'eau et les berges encaissées entraînaient des habitats peu diversifiés et une dégradation de la qualité de l'eau. La ligne d'eau était en outre abaissée ce qui conduisait à l'assèchement des zones humides riveraines, qui étaient par ailleurs difficilement inondées en raison de l'endiguement provoqué par les merlons de curage.

Le projet élaboré sur ce site répond également à la demande des élus de Pithiviers le Vieil qui étaient en recherche de solution pour la restauration de l'étang communal fortement envasé.

**Une restructuration complète de la vallée intégrant tous les usages.**

### Restauration du cours d'eau

La restauration de l'Œuf sur la partie amont du tronçon a été réalisée par la remise en eau des anciens méandres naturels, supprimés dans les années 1960, qui étaient toujours marqués dans le lit majeur et cadastrés. A l'aval, le recalibrage de l'Œuf était plus ancien et son tracé naturel n'était plus visible. Des méandres ont alors été reconstitués en suivant les points bas de la vallée.

Une recharge granulométrique a été réalisée sur l'ensemble du linéaire par apport de pierres des champs issues d'exploitations agricoles du territoire.



▲ Restauration d'une partie de l'étang communal en zone humide



▲ Restauration des anciens méandres de l'Œuf ►



# Chiffres clés

Linéaire restauré

400 m

Zones humides restaurées

2,5 ha

Financements



Montant des travaux : **257 156 € HT**  
 90 % de subventions : Agence de l'Eau Seine-Normandie, EPTB Seine Grands Lacs



▲ Dessouchage et étrépage des terrains dans les peupleraies après leur exploitation ▶



## Restauration des zones humides

La partie aval de l'étang est restaurée en zone humide. Pour cela, les berges ont été abaissées pour favoriser le débordement du cours d'eau, et des zones de différentes profondeurs ont été constituées pour favoriser le développement de milieux humides diversifiés. L'amont de l'étang est maintenu en zone de pêche conformément aux souhaits de la commune de Pithiviers le Vieil. Les vases accumulées ont été retirées et le fond creusé pour augmenter la hauteur d'eau.

Les peupleraies en rive gauche avaient été exploitées par leur propriétaire avant les travaux puis acquises par le SMORE. Différents remblais ont pu être retirés et les terrains étrépis pour favoriser le retour d'une végétation de prairie humide qui sera par la suite entretenue par pâturage.

En rive droite, d'anciennes peupleraies non exploitées avaient été impactées par la tempête survenue en août 2024 et la plupart des peupliers étaient déracinés. Les arbres tombés en travers du cours d'eau et les souches ont été gérées afin de restaurer des milieux ouverts de type roselière.

## Des aménagements pédagogiques à venir

L'étang communal est un site de promenade très prisé des habitants de Pithiviers le Vieil. Pour maintenir cet usage, les travaux de restauration seront suivis en 2026 d'aménagements pour créer un cheminement dans la zone humide, le tout agrémenté de panneaux pédagogiques.

◀ Gestion des arbres tombés dans l'ancienne peupleraie



# LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

## Chiffres clés

### Entretien de ripisylve

 **15.8 km**  
de cours d'eau


### Enlèvements d'embâcles et d'arbres en travers

 **27 interventions**  
(49 arbres retirés)

### Entretien des zones humides

 **2.1 ha**

### Entretien

 des bras amont en domaine agricole : **45 km** de cours d'eau

 des accès ouverts au public : **3 975 m** de berges et sentiers

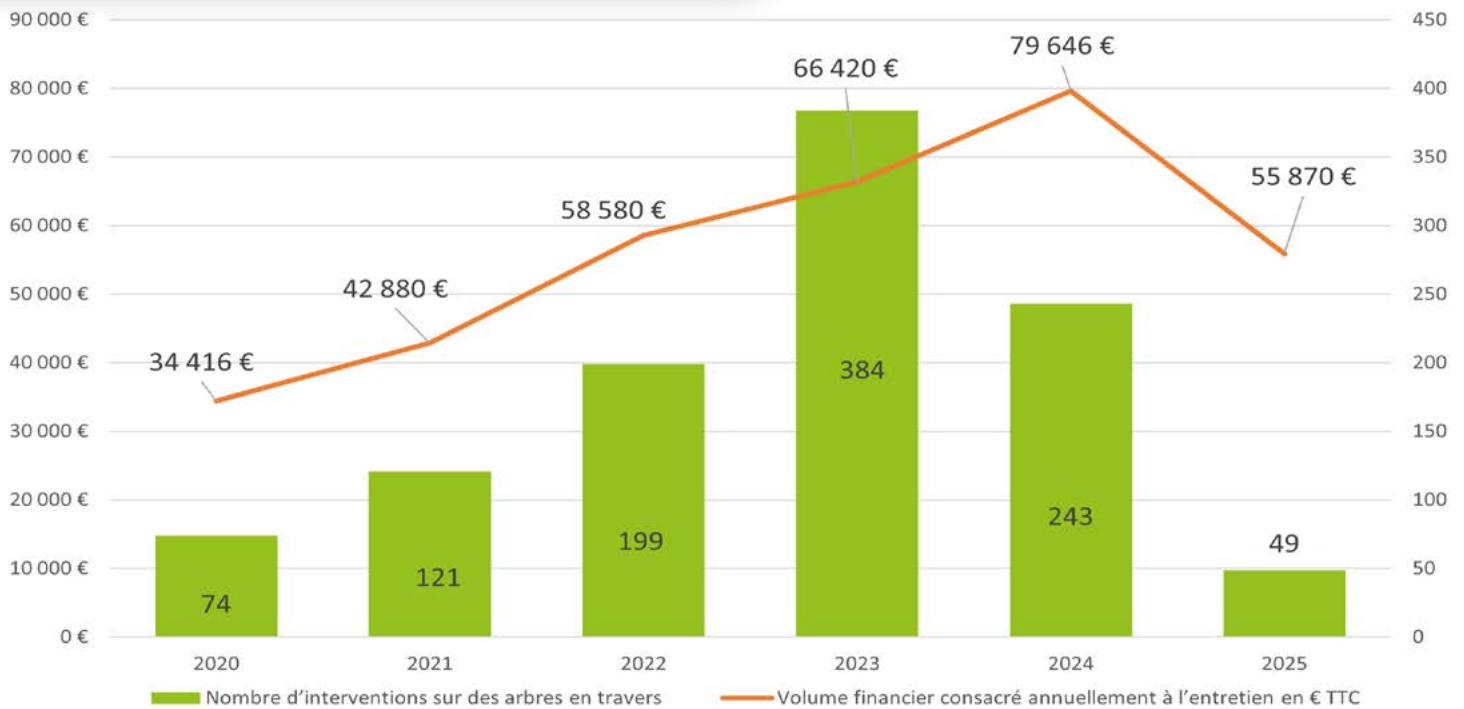
### Financements

Montant des travaux : **55 870 € TTC**

Financement à 50 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental du Loiret

L'entretien des cours d'eau et des zones humides vise à garantir le bon écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes contre les inondations et le maintien du bon état des milieux aquatiques et humides, conformément aux principes de la GEMAPI.

Le volume des travaux d'entretien a connu un pic entre 2021 et 2023 en raison de la propagation des maladies cryptogamiques affectant le frêne et l'aulne, et des évolutions climatiques (vents forts, orages et périodes de sécheresse). Depuis 2024, le nombre d'arbres tombés dans le cours d'eau décroît grâce notamment aux opérations d'entretien préventives réalisées en 2024 et 2025.



◀ Entretien de la ripisylve en place par l'équipe d'insertion d'ASER

Taille des arbres en têtard par des entreprises spécialisées (VASLIER et CHAPLOTEAU) ►

### Les opérations d'entretien sont réalisées tout au long de l'année par le SMORE :

- Entretien des bras amont par broyage sélectif et taille au lamier, qui vise à restaurer progressivement un cordon de ripisylve et à le maintenir. Il est réalisé principalement par des entreprises agricoles disposant des moyens mécaniques adaptés ;
- Gestion des ripisylves en place pour prévenir les chutes d'arbres, consistant en coupes d'élagage, de recépage, d'éclaircies et d'arbres penchés. Ces travaux sont généralement confiés à une entreprise d'insertion et ponctuellement à des entreprises de bucheronnage en fonction de la technicité des interventions ;
- Gestion des embâcles au niveau des ouvrages et des arbres tombés pour garantir l'écoulement des eaux, le bon état des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle est réalisée au quotidien par l'entreprise d'insertion ;



- Gestion des végétations des zones humides, incluant le maintien des milieux ouverts et la gestion des boisements pour prévenir la chute d'arbres. Ces opérations sont effectuées en régie ou peuvent faire appel à des entreprises spécialisées ;
- Entretien des parcours ouverts au public, assuré par l'entreprise d'insertion ;
- Gestion des espèces exotiques envahissantes visant à contrôler leur expansion sur des secteurs stratégiques ciblés.

## ZOOM SUR LA RIPISYLVE

**On appelle ripisylve les formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau dans la zone de frontière entre l'eau et la terre.**

La ripisylve participe à l'équilibre naturel et à la dynamique de la rivière. Son ombrage limite le développement des végétaux dans le lit et sur les berges.

Le réseau racinaire souterrain stabilise et maintient les berges.

Les racines émergentes et les branches basses freinent l'écoulement des eaux en période de crue, favorisent la fixation des sédiments dans le lit mineur et diversifient l'écoulement des eaux. Au niveau de la biodiversité, les cordons végétaux en bord de rivière constituent de véritables refuges pour la faune et participent à leurs déplacements (trame turquoise). Même une rivière à sec une majorité de l'année devient alors intéressante pour le maintien de la biodiversité, remplissant son rôle de corridor écologique.

*Intérêt du maintien de la ripisylve*

*La végétation contribue à la régulation des crues par dissipation de l'énergie du courant*

*Les racines et troncs diversifient les écoulements sur les cours d'eau de faible pente*

*La taille régulière des arbres permet de fournir du bois de chauffage*

*Les diverses strates végétales offrent de multiples habitats pour la faune, ce qui améliore la biodiversité terrestre au sein des plaines agricoles*

*L'ombrage du cours d'eau limite le réchauffement de l'eau et le maintien de puits de lumière favorise la diversité de la végétation aquatique*

*Le système racinaire des arbres maintient les berges et limite l'érosion des terres*

# LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

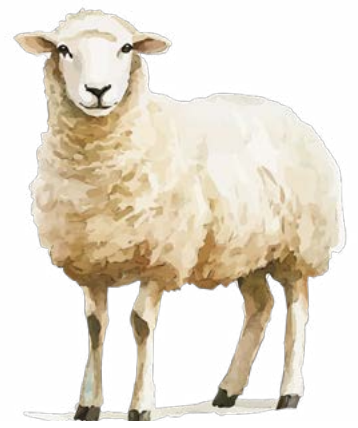
## PÂTURAGE OVIN POUR L'ENTRETIEN DES ZONES HUMIDES

**Une convention de partenariat a été signée avec un éleveur ovin local en cours d'installation, pour la mise en place d'un pâturage sur les parcelles appartenant au SMORE. Ainsi, depuis le mois de juillet, une trentaine de moutons répartis en trois troupeaux ont pris leurs quartiers sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Moulin de la Porte et des Pâturaux.**

L'entretien des zones humides par pâturage extensif n'est pas une idée nouvelle sur notre bassin. Différents essais ont été menés depuis une dizaine d'années, mais un élément majeur manquait pour concrétiser la démarche : la présence d'un éleveur itinérant sur le territoire. C'est donc tout naturellement que le SMORE s'est investi pour accompagner ce projet d'installation.

Le troupeau se compose actuellement d'une trentaine d'animaux issus de trois races rustiques : Wiltshire Horn, Solognote, et Thônes et Mathode. Ces brebis sont adaptées à une vie en plein air toute l'année, ainsi qu'aux conditions particulières du pâturage en milieux humides et à la diversité de végétaux que l'on y trouve.

Le pâturage est conduit de manière extensive selon les plans de gestion établis par le SMORE sur chacun des ENS. Il permet de maintenir les milieux ouverts en limitant naturellement la fermeture du paysage (ronces, ligneux...), tout en favorisant la diversité des espèces (plantes, insectes, oiseaux,...). Contrairement à l'entretien mécanique, il agit en douceur, au rythme des saisons, et en réduisant considérablement l'impact sur la faune.



Les animaux contribueront à l'entretien des sites et au maintien de milieux naturels ouverts, tout en permettant à l'éleveur de développer son activité économique. L'augmentation progressive des effectifs du troupeau permettra d'ouvrir le pâturage sur d'autres parcelles de zones humides du SMORE, mais également sur des terrains privés restaurés et gérés par le syndicat.



▲ Brebis Wiltshire Horn sur le site des Pâturaux



▲ Brebis Thônes et Mathode au Moulin de la Porte

Brebis solognotes au Moulin de la Porte ▼



# ÉTUDES ET DOSSIERS

## ÉTUDE POUR LA PRÉPARATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION SUR LA PÉRIODE 2027-2031

Depuis 2009, le SMORE inscrit ses travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides dans des programmes de cinq ans. Ces derniers sont déclarés d'intérêt général et autorisés au titre de la Loi sur l'Eau par des Arrêtés Préfectoraux. Le plan en vigueur porte sur la période 2022-2026 et doit donc être renouvelé à partir de 2027.

23 tronçons d'intervention ont été définis par l'équipe du SMORE sur l'ensemble du bassin Essonne amont. Les projets privilégient des solutions de restauration visant un niveau d'ambition maximal, c'est-à-dire intégrant l'ensemble du lit majeur en se rapprochant le plus possible de l'état naturel.

En quelques chiffres, le programme porte sur plus de 9 km de cours d'eau, 29 ha de zones humides et 7 ouvrages faisant obstacles à la continuité.

### Chiffres clés

 **3** Études de projet

 **1** Étude d'avant-projet

 **1** Étude de programmation pour la période 2027-2031

**Financements** Montant de l'étude de programmation : **131 690 € HT**  
Montant des indemnités de stage : **4 500 € HT**  
Financement à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

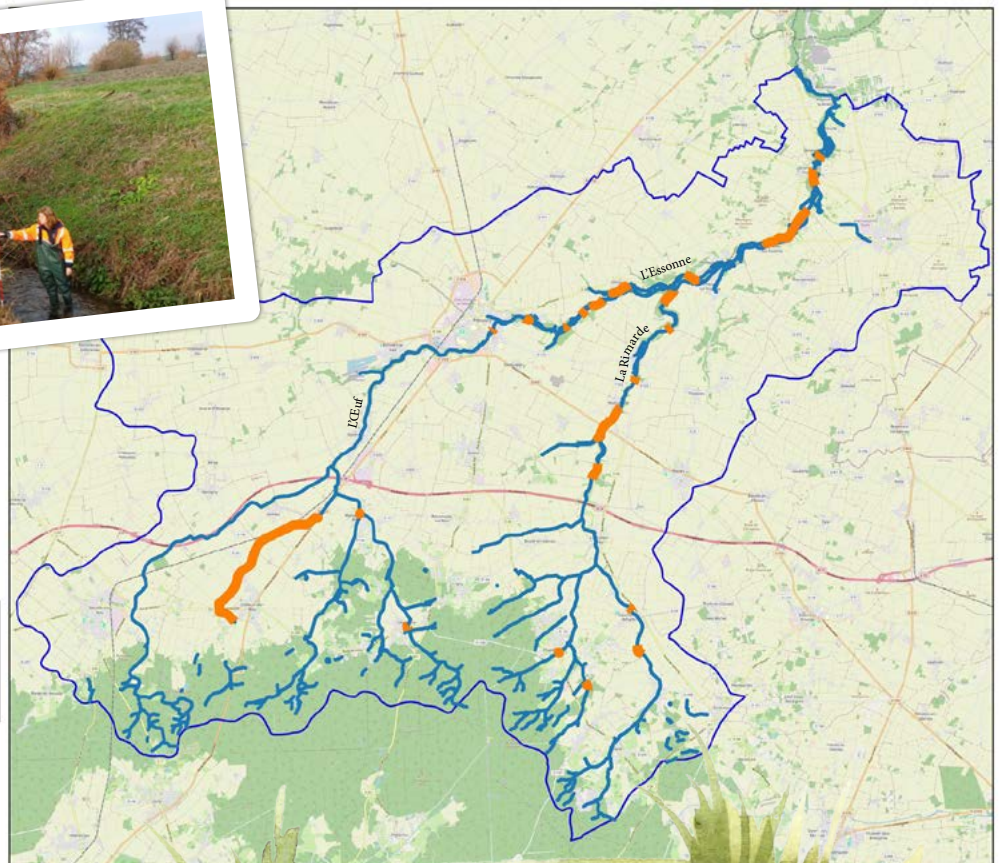


L'étude a débuté en 2025 et se poursuivra jusqu'en 2027 en cinq phases :

- Recueil et synthèse des données existantes,
- Réalisation d'études préalables, notamment des levés topographiques et des calculs hydrauliques basés sur le modèle établi dans le cadre du PAPI,
- Rédaction des avant-projets d'aménagement pour les différents tronçons,
- Rédaction du dossier d'autorisation unique et de la Déclaration d'Intérêt Général,
- Assistance au SMORE pour les démarches administratives : validation du dossier et enquête publique.



▲ Levés topographiques sur la Rimarde par l'équipe d'ARTELIA



#### Légende

- Principaux cours d'eau
- Tronçons de travaux
- Périmètre du SMORE

Source : Open Street Map

0 3 6 km



# ÉTUDES ET DOSSIERS

## ELABORATION DES PROJETS ET AVANT-PROJETS

Les études préalables, avant-projets et projets sont élaborés en régie en préparation des programmes de travaux et pour leur mise en œuvre annuelle.

### Projet de restauration de l'Œuf à l'étang communal de Pithiviers le Vieil

Ce projet a été initié suite à la demande d'intervention de la commune de Pithiviers le Vieil au niveau de son étang situé au lieu-dit le Monceau. Il visait dans un premier temps à renaturer une partie de l'étang en zone humide, tout en restaurant une zone de pêche. Pour cela, un premier avant-projet avait été rédigé en 2020 dans le cadre d'un stage de BTS.

L'animation foncière réalisée sur le site en préparation de l'opération a permis d'envisager un projet plus ambitieux incluant la remise en eau des anciens méandres de l'Œuf et la restauration de l'ensemble des zones humides en rive droite. Ce sont finalement la restauration de 400 m de cours d'eau et de 2,5 ha de zones humides qui ont pu être étudiés.

Suite à la rédaction du projet, les travaux de restauration ont pu débuter en novembre 2025 (voir page 8 du rapport d'activité).

L'étang communal de Pithiviers le Vieil à l'état initial ▼



L'ancien cours de la Rimarde est toujours marqué dans le lit majeur et jalonné de vieux saules ►

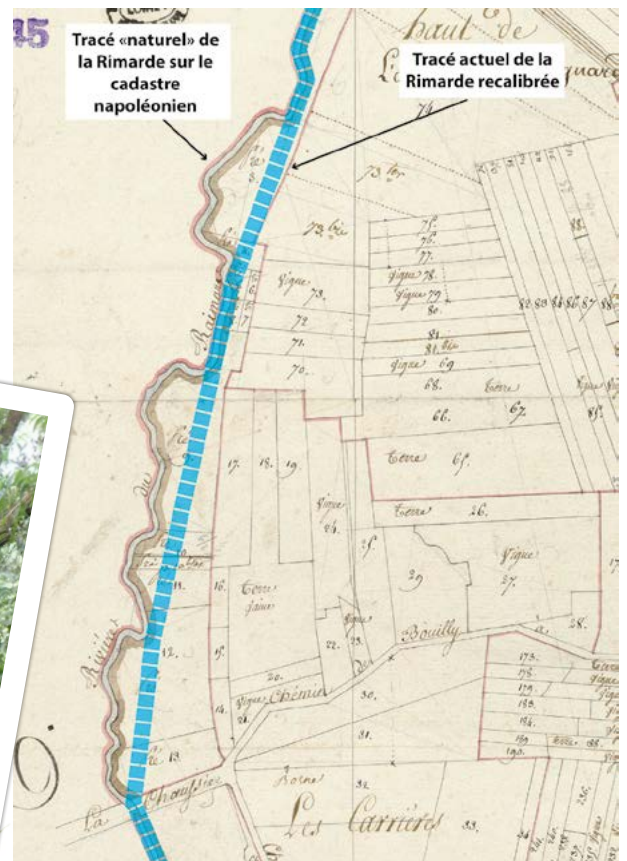


### Projet de restauration de la Rimarde entre les ponts de la Chaussée et de l'autoroute

Le projet porte sur un linéaire de Rimarde de 670 m sur la commune de Courcelles le Roi. Il consiste en la remise en eau des méandres naturels du cours d'eau qui ont été déconnectés dans les années 1950 lors des grands travaux d'aménagements hydrauliques ayant affecté l'ensemble de la vallée.

L'ancien cours de la Rimarde est encore bien marqué en rive gauche du lit majeur dans lequel on retrouve par endroits d'anciens saules taillés en têtard qui jalonnaient la berge. Son tracé correspond parfaitement à celui figurant sur le cadastre napoléonien, daté de 1810 pour la commune de Courcelles le Roi. On peut donc l'assimiler au cours naturel de la rivière.

La remise en eau des anciens méandres permettra d'améliorer la qualité des habitats aquatiques et de l'eau, tout en favorisant le débordement du cours d'eau lors des crues, ce qui contribue à la prévention des inondations sur les communes situées à l'aval.



▲ Anciens méandres de la Rimarde figurés sur le cadastre napoléonien (1810)

## Projet de restauration de la Rimarde dans le bourg de Yèvre la Ville

La Rimarde dans sa traversée du bourg de Yèvre la Ville a été affectée par les travaux de recalibrages des années 1950. Son lit mineur a été très fortement élargi, jusqu'à 12 m, et différents ouvrages hydrauliques ont été installés pour empêcher l'incision du lit et maintenir le niveau de certains plans d'eau riverains.

Le projet porte sur 475 m de la Rimarde entre le pont du Moulin et le pont Termineau. Sur ce linéaire, le lit sera resserré pour créer des banquettes par talutage des berges ou remis dans son ancien cours lorsque sera est possible. L'ouvrage hydraulique situé au milieu du tronçon sera complètement démantelé. Un important merlon de curage en rive droite sera supprimé pour rétablir la continuité avec le lit majeur. Enfin, la Renouée du Japon implantée en rive gauche sera éradiquée par pose d'une bâche horticole. Un second foyer de Renouée

poussant autour du poste de refoulement d'assainissement sera plus complexe à traiter, ce qui sera l'occasion de tester des techniques de lutte plus expérimentales comme l'injection de vapeur d'eau dans le sol.

La réalisation des travaux est programmée en fin d'année 2026.



▲ L'ouvrage hydraulique du bourg de Yèvre la Ville sur la Rimarde

## Avant-projet de restauration du marais de Dimancheville

Le marais de Dimancheville est l'une des deux parties composant le marais dit de "Dimancheville-Orville", situé sur les communes éponymes. Le SMORE s'est porté acquéreur en 2022 de 5,3 ha de parcelles au sein de ce marais. Afin d'initier la réflexion sur la définition du plan de gestion de cet espace, la réalisation d'un état des lieux initial et la rédaction d'un avant-projet de restauration ont été réalisés dans le cadre d'un stage de Master 2. Les inventaires faunistiques et floristiques ont permis d'identifier 201 espèces, dont 8 sont patrimoniales. Parmi celles-ci, on peut citer le busard des roseaux, espèces en danger d'extinction en Région Centre Val-de-Loire, qui niche sur le site.

L'avant-projet élaboré vise à restaurer les habitats ouverts affectés par le développement d'espèces buissonnantes et à améliorer le fonctionnement hydraulique du marais en intervenant sur les fossés de drainage et le merlon de curage.

La réalisation des travaux de restauration est programmée en 2027



## ENCADREMENT DES STAGIAIRES, ALTERNANTS ET SERVICES CIVIQUES

### Tom DUSSON en Master 2 « Ecologie et éthologie » à l'Université de Saint-Etienne

Thématique abordée : Avant-projet de restauration du marais de Dimancheville

9 mois du 03/03 au 29/08/2025



▲ Animation scolaire réalisée par l'un des stagiaires

### Mathis BEAUJOUAN en Licence 3 « Géographie et aménagement » à l'université de Tours

Thématique abordée : Découverte de la GEMAPI et des Syndicats de rivière

1 semaine sur la période du 17/02 au 22/02/2025

### Mila VUJICIC en alternance en Master 2 « Gestion territoriale des Risques Naturels et Technologiques » à l'université Aix-Marseille

Thématique abordée : Prévention des Inondations sur le bassin Essonne Amont

4 semaines du 27/10 au 31/12/2025

### Lucas CLOUSEAU en Service Civique

Thématique abordée : Communication, animations scolaires et naturalistes

6 mois du 17/03 au 12/09/2025

# SUIVI DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

Chaque année, le SMORE réalise plusieurs inventaires des milieux et espèces sur son territoire. Ils répondent à différents objectifs : amélioration des connaissances de la biodiversité de la vallée, états initiaux dans le cadre des projets et des plans de gestion, suivi des habitats et espèces patrimoniales, suivi avant / après travaux, évolution globale de la qualité de la masse d'eau. D'une manière plus générale, ils contribuent à sensibiliser le public et à évaluer l'efficacité de l'action du SMORE auprès des financeurs.

Les études de suivi et les inventaires sont majoritairement réalisés en régie ou en partenariat avec les acteurs du territoire. Plus rarement, ils peuvent faire appel à des prestataires pour des études spécifiques.

## PROGRAMME DE SAUVEGARDE DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

Une population d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est connue sur le bassin de la Petite Rimarde. Cette espèce, en danger critique (CR) sur la liste rouge régionale et en danger (EN) sur la liste rouge mondiale, n'est présente que sur quelques tronçons de cours d'eau sur l'ensemble du département du Loiret. Un programme de suivi et de sauvegarde est mené par le SMORE depuis 2018.

Chaque année, le SMORE réalise un comptage des individus afin de suivre l'évolution de la population. Ce comptage « à vue » est effectué depuis la berge, sans capture ni intrusion dans le milieu, afin de minimiser les perturbations de la population. La période la plus propice pour la prospection des écrevisses est celle de la reproduction, c'est-à-dire lorsque la température de l'eau descend en dessous des 10° C. Durant ce court laps de temps, les individus sont particulièrement actifs, ce qui facilite leur dénombrement. Généralement, cette période tombe aux alentours de la première quinzaine d'octobre. En visant cette période tous les ans, cela permet d'obtenir des jeux de données comparables d'une année sur l'autre et d'évaluer l'évolution de la population.

Les observations de cette année ont été conduites en compagnie de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques qui réalise un état des lieux à l'échelle du département. Deux passages ont été réalisés le 2 octobre et le 28 octobre. Le nombre d'écrevisses contactées sur les deux nuits, 54 et 77, est plus faible que les années précédentes. Cela peut probablement s'expliquer par les températures très douces de l'automne 2025. La température de reproduction n'a en effet été atteinte que très tardivement et ponctuellement au mois d'octobre.

Les prospections confirment cependant la bonne santé de la population d'écrevisses avec l'observation des différentes classes d'âge et de son extension spatiale.



◀ Écrevisse à pattes blanche observée le 28 octobre

## INVENTAIRE DES PAPILLONS DE NUIT



▲ *Gastropacha populiflora*, surnommé Feuille-morte du peuplier, photographié au Moulin de la Porte

Un inventaire des papillons de nuit a été réalisé par un naturaliste amateur, Nicolas Tobak, sur l'Espace Naturel Sensible du Moulin de la Porte et sur le marais de Tinville. La méthodologie d'inventaire consiste à éclairer un drap blanc tendu, ce qui attire les différents individus. Une fois posé sur le draps, les papillons sont capturés, identifiés et relâchés dans la foulée.

Deux nuits d'inventaire sur le marais de Tinville, en juillet et en août, ont permis d'identifier 73 espèces, dont 3 non répertoriées pour le Loiret. Au Moulin de la Porte, deux inventaires ont également eu lieu en août, conduisant à l'identification de 129 espèces, dont 5 nouvelles pour le Loiret.

Ces études viennent enrichir l'état de connaissance sur ces sites restaurés et gérés par le SMORE. Les données apportent de précieux indices sur la diversité des milieux naturels et sur leur état de conservation.

## SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

Des pêches d'études des populations piscicoles sont organisées chaque année en partenariat avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Loiret. Ces études peuvent viser différents objectifs :

- Suivre l'évolution des populations piscicoles sur les différents cours d'eau à partir de stations de références régulièrement prospectées,
- Réaliser des inventaires avant et après travaux pour juger de l'évolution des milieux,
- Réaliser des sondages ponctuels pour améliorer la connaissance sur des tronçons peu connus, suivre l'évolution d'une espèce particulière, ou encore mesurer les conséquences d'une perturbation du milieu comme par exemple une pollution.

La pêche scientifique à l'électricité est une méthode non létale de capture en eau douce, efficace sur les poissons et crustacés. Elle permet entre autres d'étudier puis relâcher vivants les individus, grâce à l'emploi d'un champ électrique précis à action temporaire. Les poissons capturés sont triés par espèces, pesés et mesurés avant remise à l'eau. Les résultats obtenus servent au calcul d'indicateurs qui renseignent sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Six pêches d'étude ont été réalisées cette année, quatre dans le cadre du suivi des pollutions de l'Œuf de 2024 et deux pour le suivi des travaux réalisés sur la Rimarde et la Petite Rimarde.

### Pêches de suivi des pollutions

Pour rappel, plusieurs pollutions d'origine chimique et mécanique ont affecté l'Œuf en novembre 2024. Des pêches d'étude ont été réalisées en avril, en amont et en aval des différentes pollutions, afin d'estimer leur impact sur les populations piscicoles.

Le lien entre la structure du peuplement (espèces présentes, nombre d'individus, classes d'âge) et la pollution du cours d'eau est très difficile à démontrer car elle dépend de nombreux facteurs. On notera cependant l'absence d'espèces polluosensibles sur les stations les plus proches des rejets.

Certaines espèces comme le gardon, le chevine ou le goujon présentent également un état sanitaire dégradé. Les pathologies observées peuvent prendre différentes formes : altération morphologique, lésion hémorragique, parasitisme ou encore altération de la couleur.

Ces différents indices témoignent bien d'une dégradation de la qualité de l'eau de l'Œuf dont les pollutions sont l'une des causes probables.

### Pêches de suivi des travaux de restauration

Des pêches de suivi ont été réalisées sur la Rimarde au lavoir de la Nerville et sur la Petite Rimarde au Fort des Eaux pour le suivi de travaux de restauration de la continuité et de l'hydromorphologie. Parmi les espèces inventoriées, on peut citer la vandoise, qui est très sensible à la qualité de l'eau, ainsi que le chabot et la bouvière, qui sont tous deux déterminant ZNIEFF en Région Centre Val de Loire.



▲ Pêche à l'électricité sur la Rimarde



▲ Biométrie des poissons prélevés sur la Petite Rimarde

D'une manière générale, l'indice poisson rivière s'est amélioré sur les deux stations. Une classe de qualité a été gagnée au lavoir de la Nerville, l'indice passant de mauvais à médiocre, et deux classes au Fort des Eaux où l'indice passe de mauvais à moyen. Le chabot, espèce très exigeante sur la qualité de l'eau et de l'habitat, est de retour sur les deux stations alors qu'il était absent des inventaires précédents en 2018. L'interprétation de ce type de résultats est toujours délicate compte tenu du grand nombre de paramètres pouvant influencer une population piscicole. Cependant, ces données sont très encourageantes et récompensent les efforts de restauration fournis sur les deux cours d'eau

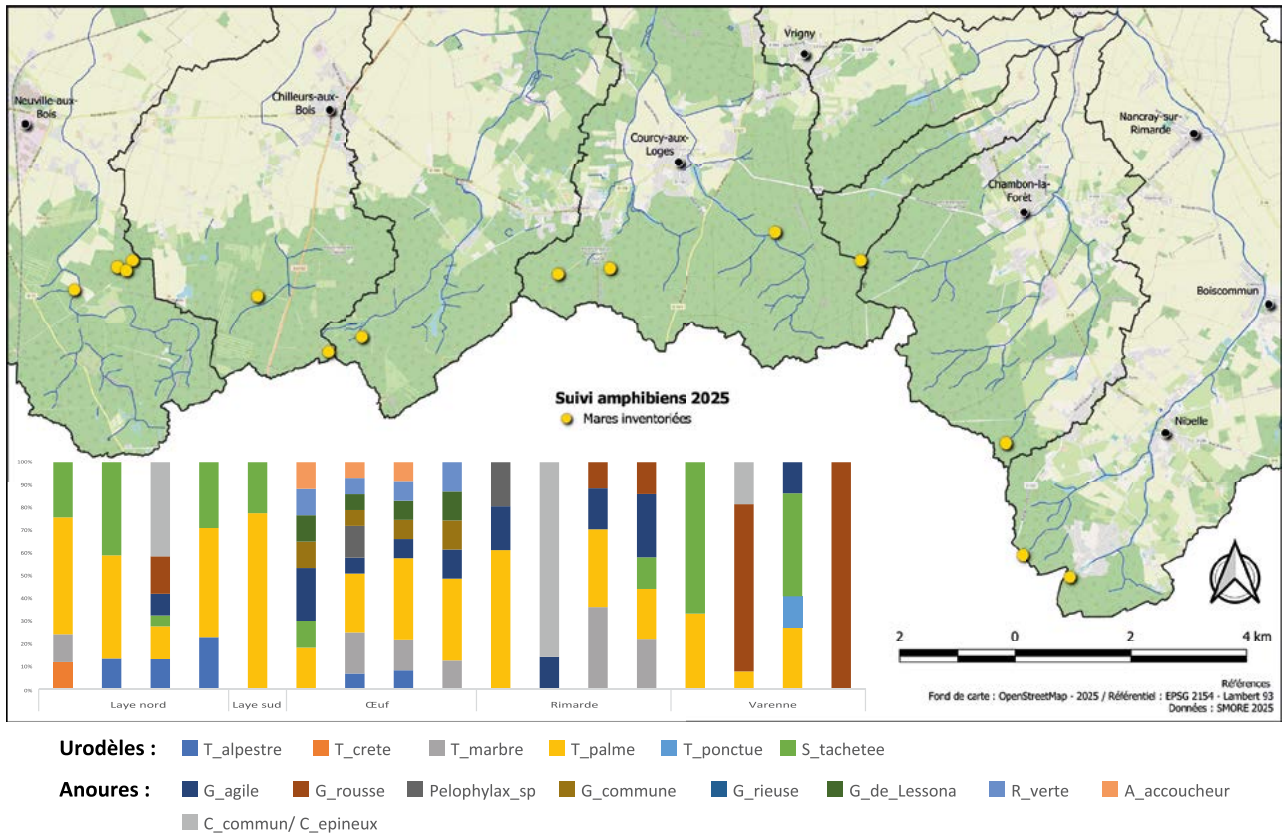


▲ Exemple de pathologies affectant un Chevesne prélevé sur l'Œuf

# SUIVI DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

## INVENTAIRES AMPHIBIENS DU BASSIN EN 2025

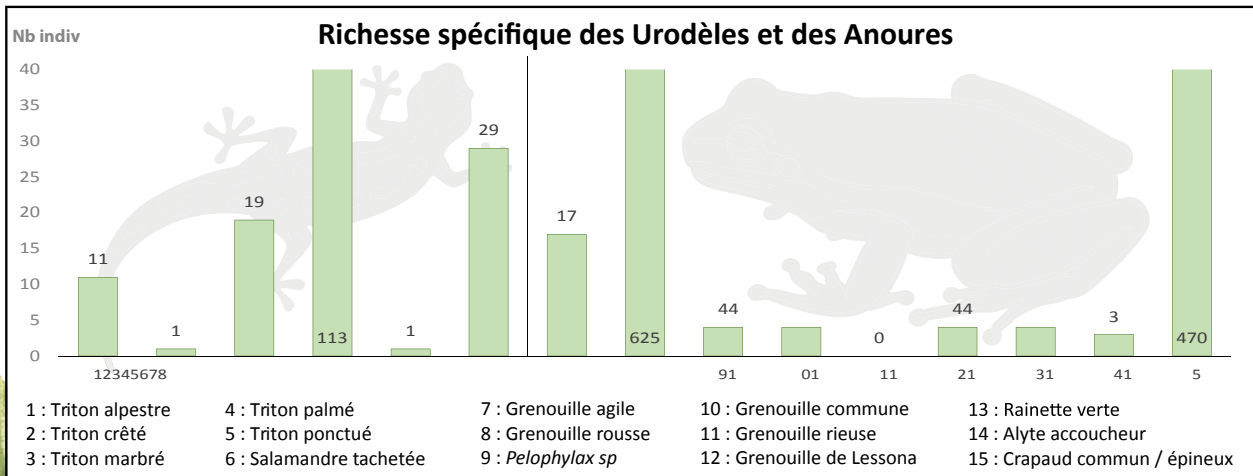
Cette année, 17 mares localisées en forêt d'Orléans ont été prospectées. Comme le montre la carte ci-dessous, leur répartition couvre la quasi-totalité de la tête de bassin versant. Ces mares viennent s'ajouter à celles inventoriées en 2024. L'objectif est de pouvoir suivre l'évolution de la communauté d'amphibiens sur l'ensemble du bassin versant Essonne amont, en s'appuyant sur un réseau de mares suivies biannuellement



La campagne menée en 2025 a permis d'inventorier 17 mares et contacter 13 espèces d'amphibiens. Cela représente plus de 1 300 individus capturés, identifiés et relâchés immédiatement sur site. La répartition de chaque espèce au sein des différentes mares est représentée sous forme d'histogramme en barre sur la carte de répartition. Le Triton palmé, espèce très commune d'urodèles, a été retrouvé sur 15 des 17 mares inventoriées. A l'inverse, le Triton ponctué, une espèce en

déclin dans le Loiret, a été recensé dans une seule mare sur le bassin versant de la Varenne.

Hormis le triton de Blasisus, espèce hybride entre le triton crêté et le triton marbré, toutes les espèces d'urodèles connues dans le Loiret ont été contactées. Concernant les anoures, regroupant les crapaud et les grenouilles, 7 des 12 espèces connues dans le Loiret ont été recensées.


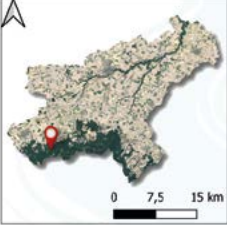



**FICHE DESCRIPTIVE DE LA PIÈCE D'EAU**

Code : NEU-001 Nom de la pièce d'eau : Mare du thalweg Date de mise à jour : 16/10/2025


**Localisation**

Bassin versant : L'Eufl  
Code masse d'eau : FRHR93A  
Cours d'eau : La Laye du nord  
Commune : Neuville-aux-Bois  
Lieu-dit : Les Osreaux  
Coordonnées : X = 631701,753 (Lambert 93) Y = 6772154,41

**Caractéristiques générales de la pièce d'eau**

Type de propriété :  public  privé  mixte  inconnue  
Type de marais :  de prairie  de culture  de friche  forestière  de marais  de carrière  
Stade d'évolution de la mare :  de village, de ferme, de parc ou de jardin  bassin routier ou de décanation  indéterminé

Stade d'évolution de la mare : 

**DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE LA PIÈCE D'EAU**

NEU-001 16/10/2025

**INVENTAIRE AMPHIBIENS DE LA PIÈCE D'EAU**

NEU-001 16/10/2025

**DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE LA PIÈCE D'EAU**

NEU-001 16/10/2025

**SYNTHÈSES ANALYTIQUES**

Mare du thalweg 16/10/2025

**PROTOCOLE IECMA**

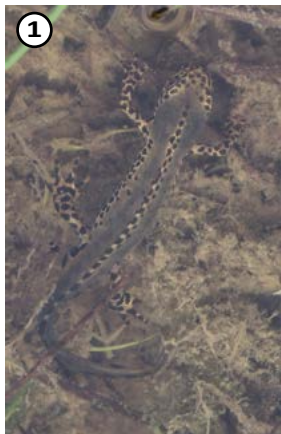
Mare du thalweg 16/10/2025

Plongez vos propositions

83 / 100

L'inventaire des amphibiens s'est accompagné d'un diagnostic écologique de chacune des pièces d'eau prospectées. Il s'est inspiré du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) de Normandie et de l'Indicateur d'Etat de Conservation des Mares à Amphibiens (IECMA) développé par le CEN Isère. En intégrant des données liées aux usages, à la situation, aux caractéristiques abiotiques, à l'hydrologie et à l'écologie

de la pièce d'eau, ce diagnostic permet d'évaluer la qualité écosystémique de cette dernière, et le cas échéant, de dresser des perspectives de conservation, de gestion et/ou de réhabilitation. L'étude de la communauté d'amphibiens du territoire permet également de recenser des données essentielles dans l'évaluation et la quantification des conséquences du changement climatique.



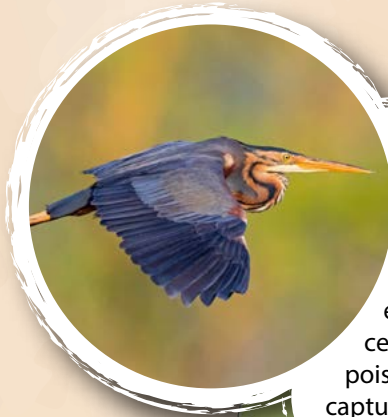
**Qui suis-je ?**

Triton alpestre - Triton crêté -  
Triton marbré - Triton palmé -  
Triton ponctué - Salamandre tachetée

- 1 : Mon nom évoque des régions bien plus escarpées, mais je suis également présent dans le Loiret !
- 2 : Une fois à l'état adulte, je serai de la couleur du post-it !
- 3 : Si j'étais au chocolat, on me mangerait volontier !
- 4 : On les devine sur la photo, mais ce sont bien les motifs sur mon corps qui ont permis de me nommer !

Réponse = 1 : Triton alpestre ; 2 : Triton alpestre ; 3 : Triton marbré ; 4 : Triton ponctué

# Les échassiers de l'Essonne au



## Le Héron pourpré

*Ardea purpurea*

Grand échassier discret, plus élancé et plus coloré que le héron cendré, il se nourrit principalement de poissons, d'amphibiens et d'insectes qu'il capture à l'affût.

Statut UICN LRR : EX EW CR EN VU NT LC

## Le Héron cendré

*Ardea cinerea*

Grand oiseau gris facilement reconnaissable, il fréquente marais, étangs et rivières. Patient et immobile, il chasse poissons, grenouilles et petits animaux au bord de l'eau.

Statut UICN LRN : EX EW CR EN VU NT LC



## La Bécassine des marais

*Gallinago gallinago*

Petit limicole au long bec droit, elle sonde la vase pour y trouver vers et insectes. Discrète et bien camouflée, elle fréquente prairies humides et marécages.

Statut UICN LRR : EX EW CR EN VU NT LC



Plus petite que la grande bécassine, elle se distingue par ses pattes noires. En mouvement, elle remue l'eau pour se cacher et capturer.

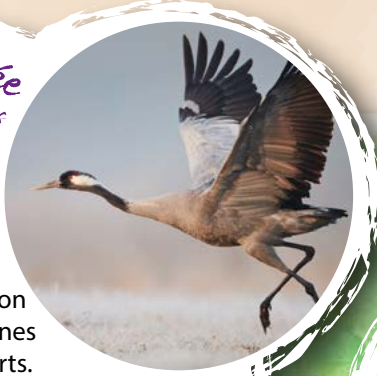
Statut UICN

mont

### La Grue cendrée

*Grus grus*

Grand oiseau gris au long cou et aux longues pattes, elle est célèbre pour ses migrations spectaculaires en formation en « V ». Elle fréquente zones humides et champs ouverts.



Statut UICN LRN : EX EW CR EN VU NT LC

### Le Héron garde-bœufs

*Bubulcus ibis*

Petit héron blanc trapu, souvent observé dans les prairies auprès du bétail. Il profite des insectes dérangés par les animaux pour se nourrir.



Statut UICN LRR :

EX EW CR EN VU NT LC

### La Grande aigrette

*Ardea alba*

Entièrement blanche et élancée, elle possède un long cou en « S » et un bec jaune. Elle chasse à vue poissons et amphibiens dans les eaux peu profondes.

Statut UICN LRR :

EX EW CR EN VU NT LC

### La Cigogne blanche

*Ciconia ciconia*

Grand oiseau blanc aux ailes bordées de noir et au long bec rouge, elle niche souvent près des habitations. Migratrice, elle parcourt de longues distances entre l'Europe et l'Afrique.



Statut UICN LRR : EX EW CR EN VU NT LC

### L'Aigrette garzette

*Egretta garzetta*

grande aigrette, elle se distingue par ses pattes aux doigts jaunes. Active et pour faire fuir ses proies avant de



LRR : EX EW CR EN VU NT LC

# ANIMATIONS ET COMMUNICATION

La communication et la sensibilisation du public sont une composante essentielle de l'action du SMORE. En effet, les cours d'eau gérés par le syndicat relèvent en très grande majorité de la propriété privée. L'action du SMORE doit ainsi être connue et reconnue par le public et les propriétaires riverains.

Les différentes animations et visites de terrain proposées par le SMORE cette année ont permis de sensibiliser 451 personnes au travers de 12 animations grand public, 6 animations avec des scolaires et 6 autres animations et visites de terrain.

Le site Internet mis en place en fin d'année 2024 a été consulté par 30 799 visiteurs en 2025. La progression annuelle

est intéressante puisque 3 982 internautes ont consulté le site en décembre, contre 1 744 en janvier. Le site Internet du SMORE est visible à l'adresse suivante : <https://www.smore.fr/>

Au niveau de la couverture de presse, 11 articles traitant des actions du SMORE sont parus dans la presse locale (République du Centre, Courrier du Loiret), auxquels peuvent s'ajouter 43 articles et annonces mentionnant les ENS gérés par le SMORE et le programme d'animations.

Du côté des sentiers pédagogiques, la fréquentation reste stable pour l'ENS du Moulin de la Porte où 21 643 visiteurs sont comptabilisés sur l'année. Un compteur de visiteurs a également été installé fin juillet sur l'ENS des Pâturaux. Le



démarrage est timide sur ce sentier avec 1 356 visiteurs. La mise en place d'un panneau d'accueil devrait favoriser l'accès au site en améliorant sa visibilité.

La création des panneaux d'accueil des deux ENS a été l'occasion de concevoir une mascotte avec l'entreprise PIC BOIS. Elle constituera le fil rouge pour les futurs supports de communication.



**19 ET 23 JUIN**  
Chantier école avec les BAC PRO Paysage du Lycée Professionnel Agricole de Beaune la Rolande



**26 AVRIL**  
Animation «L'abeille et l'apiculteur»



**15 MAI**  
Animation scolaire avec les CE1/CE2 de l'école Bernadette Deprès de Puiseaux

**17 AVRIL**  
Visite de terrain avec les agents du SEMEA

**27 JUIN**  
Visite de terrain avec les élus de la Communauté de Communes du Pithiverais

**1<sup>ER</sup> JUILLET**  
Animation scolaire avec les CE1/CE2 de l'école Bernadette Deprès de Puiseaux



**10 JUILLET**  
Animation «Atelier de fabrication d'hôtels à insectes»



▲ La mascotte castor a été baptisée «Gerbert» en souvenir de l'ancien propriétaire du Moulin de la Porte

**24 NOVEMBRE**  
Visite de terrain avec l'Office Français de la Biodiversité

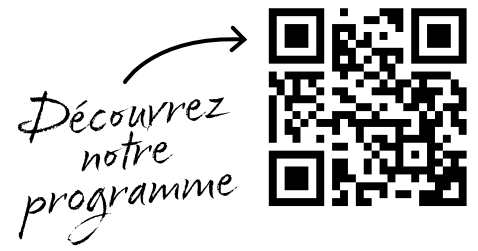


**25 NOVEMBRE**  
Visite de terrain avec les élus de Pithiviers le Vieil

**22 NOVEMBRE**  
Animation «Découverte des oiseaux hivernants»

# ANIMATIONS ET COMMUNICATION

## ZOOM SUR LES SENTIERS PÉDAGOGIQUES



Le SMORE gère 4 sentiers de découverte des milieux aquatiques et humides répartis sur son bassin. Le public peut y accéder librement toute l'année et bénéficier d'informations sur différents sujets : faune, flore, milieux, techniques de gestion, grâce aux panneaux pédagogiques qui y sont disposés. Des animations et ateliers sont également organisés tout au long de l'année.

Les sentiers pédagogiques jouent un rôle clé dans la communication du SMORE. Les habitants du territoire peuvent accéder à la vallée et au cours d'eau, qui est par ailleurs majoritairement en propriété privée, et profiter de la quiétude de ces espaces naturels. C'est également l'occasion de les sensibiliser aux enjeux traités par le SMORE, notamment la prévention des inondations, la sauvegarde de la biodiversité et la reconquête de la qualité des eaux.



### Un cinquième sentier pédagogique en préparation pour 2026

Les travaux de restauration de la vallée de l'Œuf, en amont de la piscine de Pithiviers le Vieil, seront complétés en 2026 par un sentier de découverte agrémenté de panneaux pédagogiques. Des platelages permettront au public d'évoluer au cœur de la zone humide et la pratique de la pêche sera possible sur l'étang communal.



# ACQUISITIONS FONCIÈRES

La stratégie d'acquisitions foncières des zones humides a été validée en 2019 par le Comité Syndical du SMORE. Elle vise à orienter et à encadrer l'animation foncière et les achats de parcelles en fonction de cinq enjeux : préservation de la biodiversité, lutte contre les inondations, mise en œuvre des travaux de restauration, amélioration de la qualité des eaux et ouverture au public.

## ANIMATION FONCIÈRE SUR LA ZONE HUMIDE DU HAUT DE LA PRAIRIE À YÈVRE LA VILLE

Une animation foncière a été lancée en 2024 avec la SAFER Centre en préparation d'un ambitieux projet de restauration du cours naturel de la Rimarde en amont du bourg de Yèvre la Ville.

Sur les 7,1 ha de zone humide faisant l'objet de l'animation, 44 propriétaires ont donné leur accord préalable de vente, représentant une surface de 2,5 ha.

Une première tranche d'acquisitions a été engagée avec 11 propriétaires et sur 0,7 ha, qui devrait aboutir à la conclusion des ventes en milieu d'année 2026.

Un second lot d'acquisitions est d'ores et déjà lancé.

## NOUVELLES ACQUISITIONS

### Moulin de la Porte

4,5 ha de zones humides ont été acquises sur l'ENS du Moulin de la Porte, incluant une grande propriété de 4,3 ha. Cette dernière comporte plusieurs étangs et permet d'imaginer des aménagements particulièrement intéressants pour l'accueil des oiseaux d'eau.



◀ Étang sur les parcelles acquises au Moulin de la Porte

### Dooureux

Dans le secteur de Dooureux, en amont de la commune d'Estouy, les parcelles riveraines de l'Œuf ont pu être acquises sur une surface de 2,5 ha suite aux travaux de restauration réalisés en 2022. La maîtrise de ces parcelles pérennise les travaux réalisés et laisse envisager par la suite de compléter la restauration du cours d'eau par celle des zones humides et d'aménager des frayères à brochets. Cette seconde opération est prévue en partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dans le cadre des dommages et intérêts obtenus à l'issue de la pollution provenant de la malterie de Pithiviers.

La surface des parcelles de zones humides appartenant au SMORE est portée à 36,5 ha.

Site	Surface (ha)
Moulin de la Porte	12,9
Chantaloup	1,0
Pâturaux	6,9
Gendry-Bouville	4,3
Source Rouge	3,6
Dooureux	2,5
APB Dimancheville-Orville	5,3

## Chiffres clés

### Acquisition de zones humides

 7 ha



### Financements

Montant des acquisitions :  
**64 589 € HT**

Financement à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, État (PCAET-Fond Vert), Région Centre Val de Loire

# PRÉVENTION DES INONDATIONS

## PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES

### Action 1.6 – Modélisations hydrologique et hydraulique du BV de l'Essonne

La modélisation s'est achevée en fin d'année par la livraison des atlas cartographiques de vulnérabilité du territoire, ainsi que par la mise en ligne de la plateforme de partage des données inter-syndicale. Concernant le territoire du SMORE, une mise à jour du modèle hydraulique a été commandée en

fin d'année et devrait s'achever au début de l'année 2026. Elle intervient suite à la mise à disposition de données topographiques LiDAR par l'IGN, qui doivent permettre d'améliorer le modèle hydraulique et les résultats des différentes modélisations. Pour rappel, les seules données disponibles lors de l'élaboration de cette action étaient très peu précises sur le territoire Essonne amont.



▲ Plateforme partagée inter-syndicale et atlas cartographique de la vulnérabilité du bassin versant face au risque inondation par débordement de cours d'eau

### Action 2.4 - Installation de station hauteur / débit

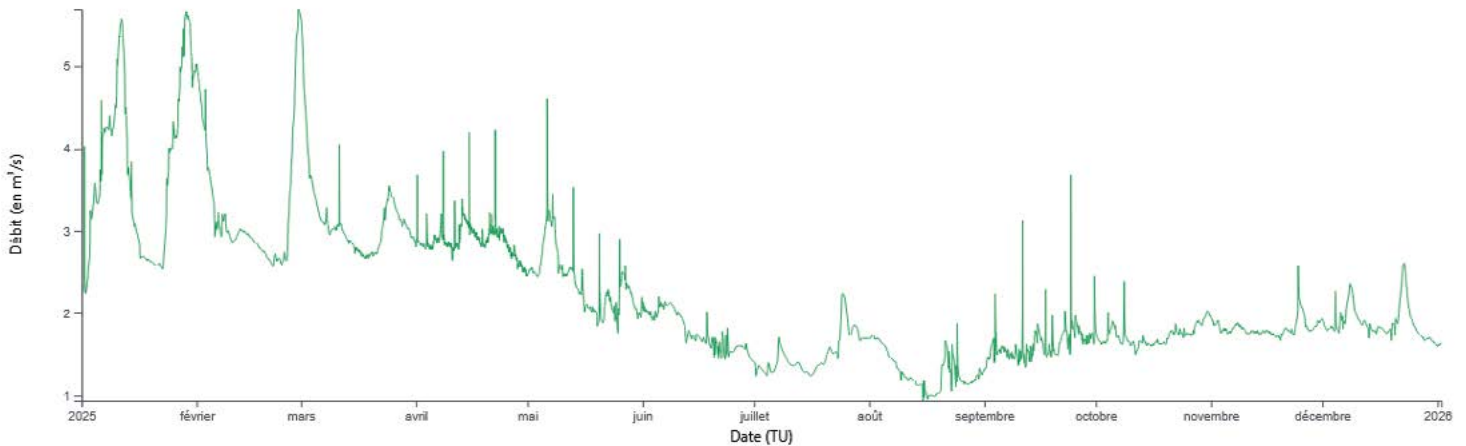
La pré-localisation des futures stations a pris plus de temps que prévue, mais les différentes discussions et visites de terrain ont été plus que nécessaires dans la prise de décision. En parallèle du bureau d'étude PCM, les avis de la DRIEAT Ile de France et de la DREAL Centre-Val de Loire ont permis de confirmer ou de modifier certaines localisations.

Pour rappel, trois stations sont prévues, soit une sur la rivière Essonne, une sur l'Œuf et une sur la Rimarde. Concernant la phase de test de 6 mois, les ponts sélectionnés pour accueillir les stations temporaires sont :

- Le pont de la RD 26 entre le hameau de Villereau et la commune d'Ondreville-sur-Essonne ;
- Le pont de Brinvilliers sur la commune de Pithiviers-le-Vieil ;
- Le pont de la Chaussée sur la commune de Courcelles-le-Roi.

## SUIVI DES CRUES

Débit instantané - Données les plus valides de l'entité - H402 2030 01 - L'Essonne à Boulancourt - du 01/01/2025 00:00 au 01/01/2026 23:59 (TU)



▲ Chronique de données du débit calculé à la station de Boulancourt du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2026

L'année 2025 a connu une première moitié particulièrement humide, avec trois crues successives entre les mois de janvier et mars. Aucun enjeu n'a cependant été touché sur cette période. Les débits des rivières sont également restés relativement haut, comme en témoigne la chronique de données relevées à la station de Boulancourt et présentée ci-dessous. De même, la valeur minimale d'étiage mesurée sur l'année

est d'environ 1 m<sup>3</sup>/s, soit proche de la valeur du module de l'Essonne.

Tout cela est à mettre en relation avec le niveau de la Nappe de Beauce (indicateur Beauce centrale), qui a atteint en avril 2025 la deuxième valeur la plus haute mesurée depuis 1974, avec une altitude de 117,73mNGF.

## ALTERNANTE P1

Pour l'année universitaire 2025-2026, le syndicat a ouvert un poste en alternance sur la prévention des inondations, et plus spécifiquement sur la réalisation du schéma directeur de prévention des inondations Essonne Amont. A l'issue des entretiens, Mila VUJICIC, étudiante en M2 Gestion Territoriale des Risques Naturels et Technologiques à Aix-Marseille Université, a rejoint l'équipe du SMORE. Son alternance s'étend d'octobre 2025 à août 2026.

Ses missions porteront principalement sur :

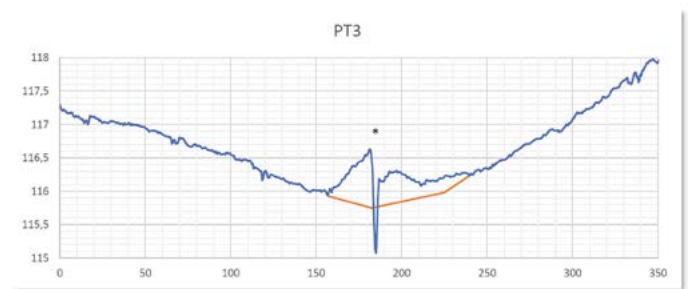
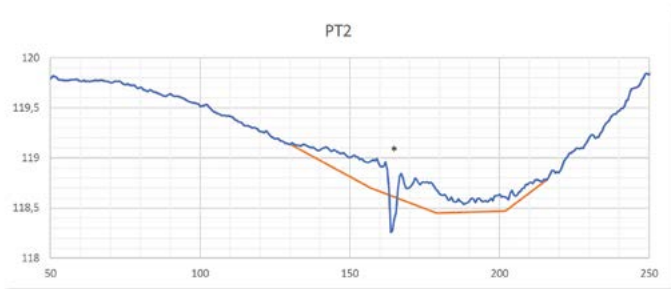
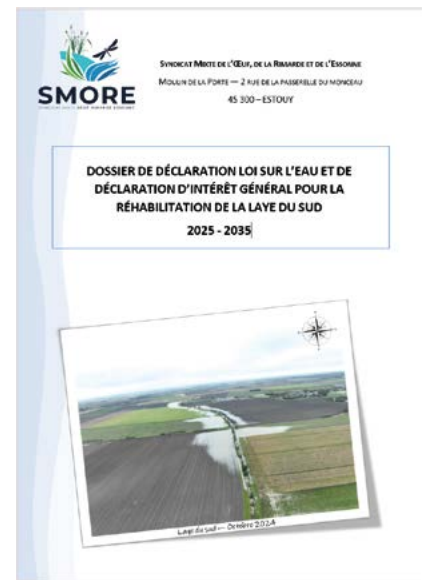
- L'organisation interne du SMORE en gestion de crise ;
- L'élaboration d'un plan de gestion des cours d'eau en y intégrant l'enjeu inondations ;
- La définition d'une stratégie d'animation foncière au regard de la prévention des inondations ;
- La proposition d'une stratégie d'aménagement du territoire au regard de la prévention des inondations.



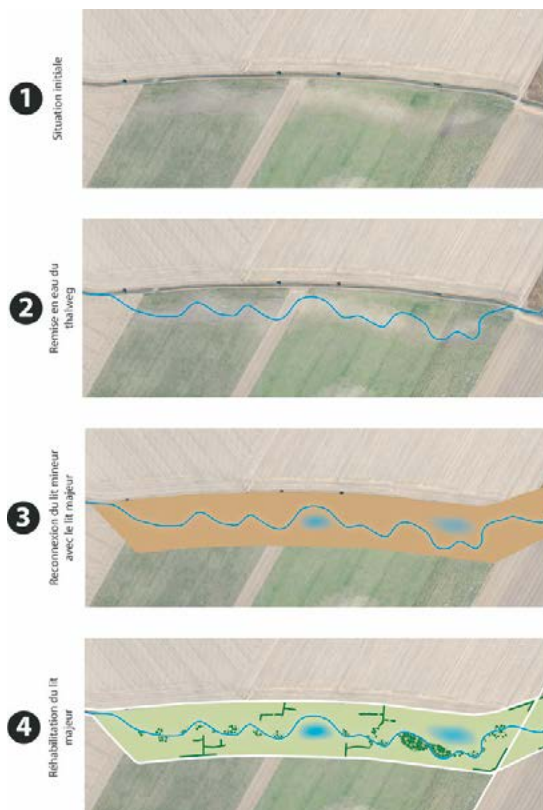
# RHÉABILITATION DE LA LAYE DU SUD

Suite à une demande forte du monde agricole vis-à-vis des problématiques d'inondation observées le long de la Laye du sud, qui se répètent et s'accroissent dans un contexte de changement climatique, le syndicat, en partenariat avec la Chambre d'agriculture 45 et les exploitants riverains, porte un projet de réhabilitation ambitieux de ce cours d'eau.

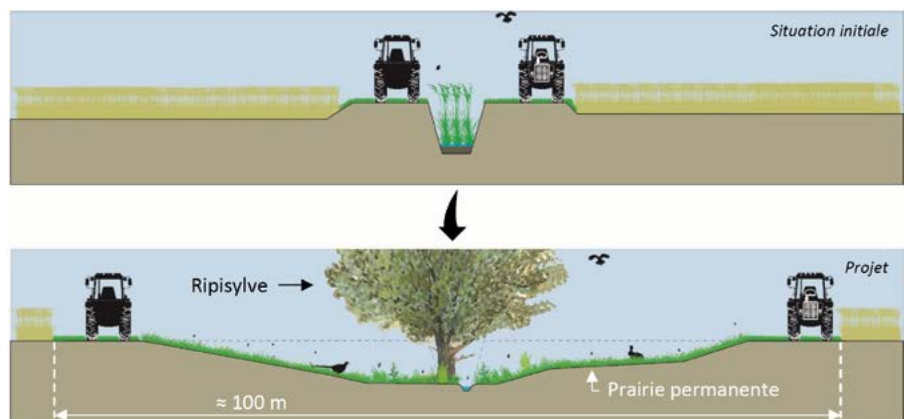
Ce projet vise à rendre à la rivière sa fonctionnalité ainsi que son espace de mobilité et à améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, tout en conciliant les différentes activités économiques du territoire. En réponse au caractère d'urgence avancé par les exploitants agricoles riverains, une opération préliminaire de gestion sédimentaire de la Laye du sud a également été entamée. Elle devrait se poursuivre sur l'année 2026.



Les deux figures ci-dessus illustrent parfaitement les principales problématiques rencontrées sur la Laye du sud, avec un cours d'eau déplacé de son thalweg (PT2) et des merlons de curages présents de part et d'autre du lit mineur (PT3). Dans l'objectif de pérenniser la gestion sédimentaire préalablement effectuée et de répondre réellement aux problématiques observées ainsi qu'aux demandes de la DDT 45, un projet ambitieux de réhabilitation a été proposé par le syndicat, discuté en concertation avec la Chambre d'agriculture 45 et des représentants des exploitants riverains puis validé administrativement.



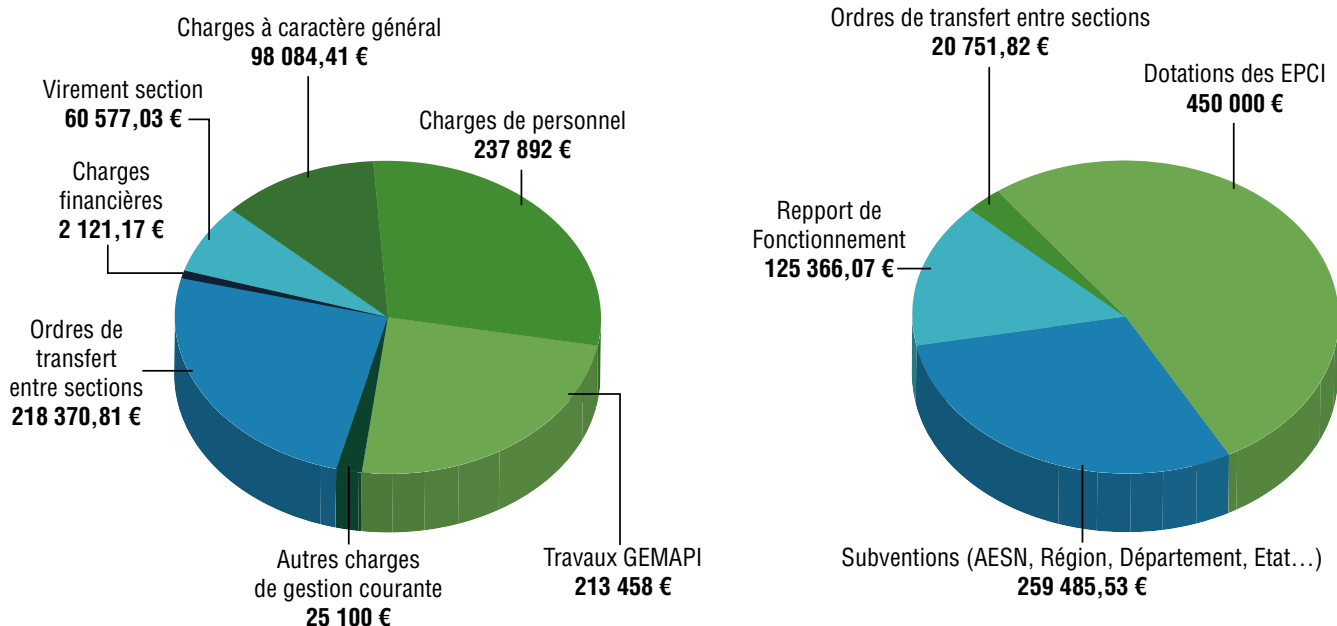
Ce projet se décline en trois étapes principales, à savoir la remise en eau du thalweg (2), la reconnexion du lit majeur avec le lit mineur (3) et la réhabilitation du lit majeur (4). L'objectif est de redonner l'espace de mobilité nécessaire au cours d'eau, de lui permettre de déborder en crue puis de regagner son lit une fois la décrue amorcée. Cela passera notamment par la mise en place de prairies permanentes sur environ 100m de large. Afin d'être le plus transparent pour les exploitants riverains, les discussions en 2026 porteront sur la mise en place d'un système de compensation type Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à l'échelle de notre territoire.



# BUDGET

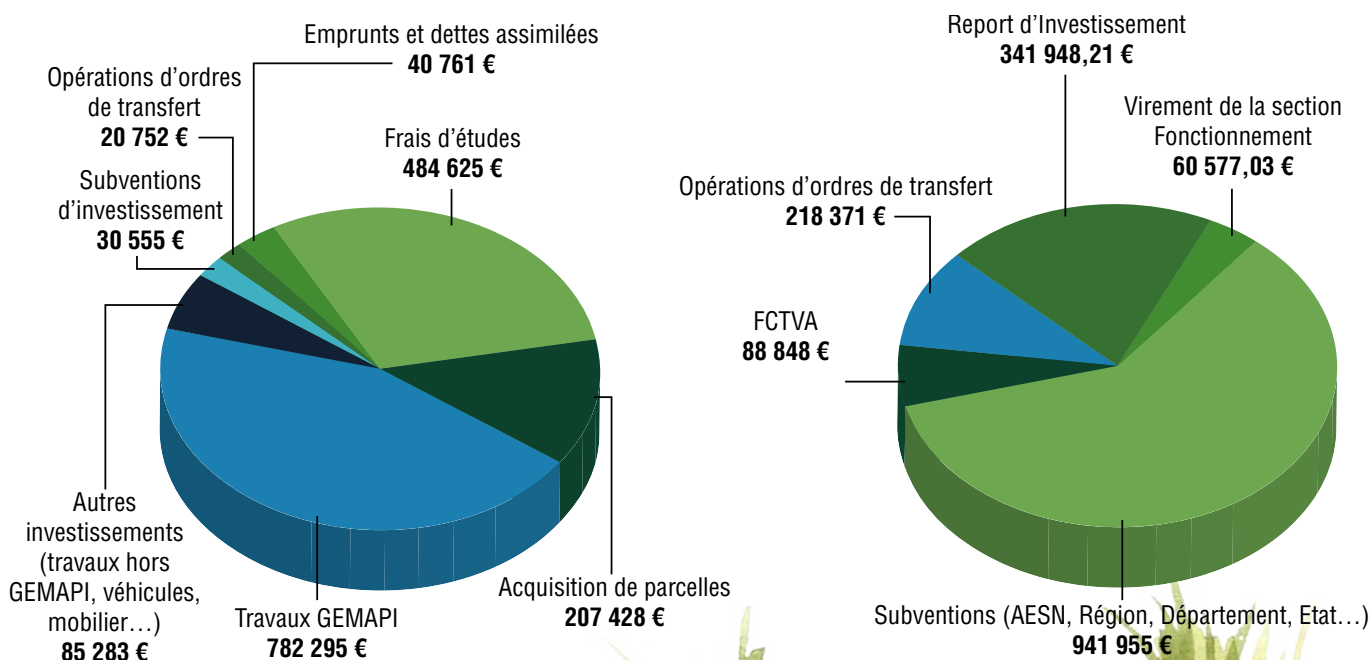
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2025 s'élève à 855 603 €. Les travaux GEMAPI représentent 25 % du montant, incluant les opérations d'entretien, mais également les travaux de restauration de la continuité qui sont assimilés à du fonctionnement.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement se porte à 1 651 698 €. Les opérations GEMAPI représentent 92 % de ce budget



# VIE DE LA VALLÉE

## ELABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU, CLIMAT ET BIODIVERSITÉ ESSONNE AMONT 2026-2030

Le Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité (CTECB) est un outil opérationnel de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui vise l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il définit les moyens et les actions à mettre en œuvre sur une période de 5 ans pour la restauration des fonctionnalités des rivières et des zones humides associées à l'échelle du territoire du SMORE.

Le programme porte sur un montant prévisionnel de travaux de 3,2 millions d'euros.



### Chiffres clés

#### Financements

Montant prévisionnel des travaux : **3,2 M€**

#### Zones humides restaurées

**36 ha**

#### Linéaires de cours d'eau restaurés

**7 km**

#### Création de sentiers pédagogiques

**1**

#### Restauration de la continuité écologique :



**8 ouvrages et 1 étang sur cours**

#### Nombres de postes financés

**3**



▲ La Rimarde dans la vallée de Montliza

Parmi les opérations programmées, trois projets emblématiques peuvent être cités :

**La restauration de la Rimarde à Montliza**, prévoit la renaturation complète de cette vallée de 4 ha. Le linéaire de cours d'eau, actuellement de 700 m, pourrait être doublé, induisant le ralentissement des écoulements et favorisant le débordement dans les zones humides latérales. C'est ainsi tout l'équilibre hydraulique de la vallée qui sera restauré.

**La restauration du marais des Grands Prés** prévoit de restaurer une vaste zone humide de 10 ha, intégrée au réseau de roselières de la vallée de l'Essonne.

**La restauration de zones d'expansion de crues sur les cours d'eau amont en domaine agricole** vise à améliorer la gestion hydraulique, en restaurant l'espace de mobilité du cours d'eau. Une première opération pilote est prévue sur la Rimarde sur un linéaire de 700 m et 4,8 ha de lit majeur. Une animation avec tous les acteurs est également engagée sur la Laye du Sud sur près de 10 km de cours d'eau.

## CONVENTION ESPACE NATUREL SENSIBLE DU SITE DES PÂTUREAUX

La Convention cadre relative à la gestion et la valorisation du site des Pâtureaux suite à la labellisation en Espace Naturel Sensible, a été signée le 26 janvier 2024 sur la période 2024-2028. L'octroi d'une participation financière du département vise à faciliter la mise en place d'une gestion du site favorable à la biodiversité, ainsi qu'à sa mise en valeur paysagère et à l'accueil du public.

Le programme d'actions élaboré dans le cadre de la convention reprend les opérations du plan de gestion du site rédigé en 2022.

L'année 2025 est marquée par la mise en place du pâturage en partenariat avec un éleveur local (voir page 12). La surface pâturable a également été agrandie grâce à l'extension de la clôture.

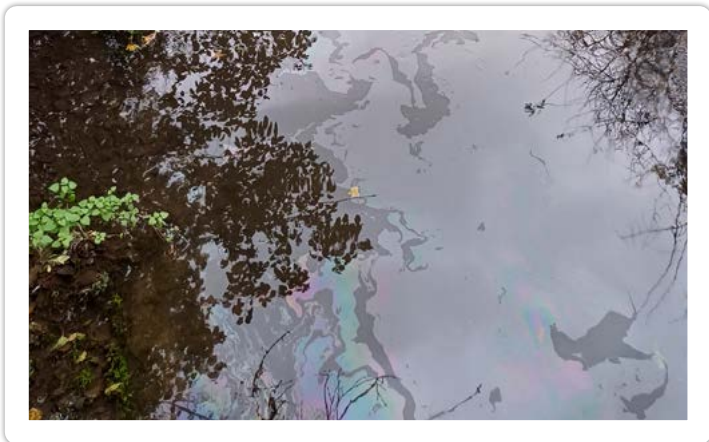
Pose de clôtures sur l'ENS des Pâtureaux pour l'extension de la zone pâturée ►

Différents investissements pour améliorer l'accueil du public ont été engagés : pose d'un compteur de visites, création d'un panneau d'accueil du site et signalétique.

Le programme d'animations s'est par ailleurs poursuivi avec toujours autant de succès.



## SUIVI DES PROCÉDURES SUITE AUX POLLUTIONS DE L'ŒUF EN 2024



Plusieurs pollutions se sont succédées sur l'Œuf en fin d'année 2024. Le SMORE s'est porté partie civile et a travaillé de concert avec un avocat pour constituer les argumentaires techniques permettant de qualifier les préjudices et atteintes aux espèces, aux milieux et à la qualité des eaux.

◀ Pollution aux hydrocarbures le 12 novembre 2024

Un premier jugement a été rendu le 4 septembre sur la pollution mécanique (pollution blanche), condamnant l'entreprise responsable au pénal. Une conciliation à l'amiable a par la suite été trouvée pour l'indemnisation des préjudices moraux à hauteur de 2 500 €, permettant de couvrir les frais engagés par le SMORE.

Concernant la pollution aux hydrocarbures, une première audience été prévue le 23 octobre. Un renvoi de l'audience en 2026 a été obtenu par la défense.

Enfin, les investigations sur la pollution chimique (pollution rouge) ont été poursuivies tout au long de l'année par l'OFB. Des expertises étant toujours en cours, aucune date d'audience n'est fixée pour le moment.

## RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN DE RIVIÈRE

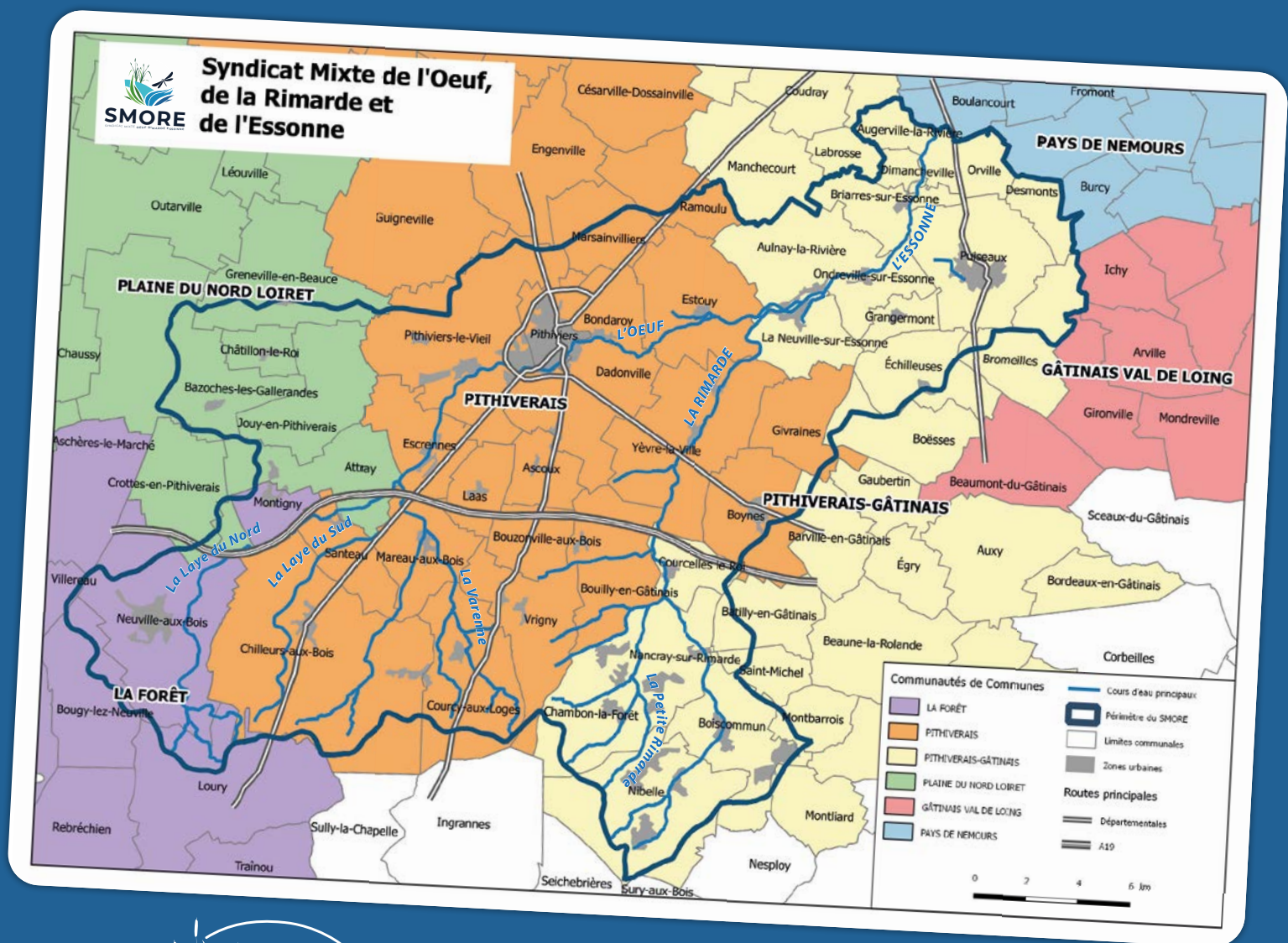
Cette année a vu le renforcement de l'équipe technique du SMORE avec l'ouverture d'un nouveau poste de technicien de rivière en charge de la gestion de la ripisylve, de l'écopâturage et des espèces exotiques envahissantes.

Le poste a été attribué à Lucas Clouseau suite à son service civique de 6 mois au sein du SMORE. Lucas est titulaire d'un Master 2 Gestion de l'environnement, Fonctionnement et Restauration des Milieux Aquatiques. Sa première mission d'envergure consistera à établir un diagnostic des pratiques d'entretien des ripisylves et à conduire une concertation en vue de définir un plan de gestion.





**Syndicat Mixte de l'Oeuf,  
de la Rimarde et  
de l'Essonne**



**SMORE**  
SYNDICAT MIXTE OEUF RIMARDE ESSONNE

## LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- 54 COMMUNES
- 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
- 267 KM DE COURS D'EAU
- 540 KM<sup>2</sup> DE BASSIN VERSANT

## LES COMPÉTENCES

Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) telle que définie par l'article L211-7-1°, 2°, 5° et 8° du code de l'environnement et qui comprend les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.